

**CURSUS DES ÉTUDES MUSICALES
FORMATION MUSICALE**

Niveau	Durée hebdomadaire	Remarques
EM Éveil Musical	0 h 45	Cours Préparatoire (6 ans)
CYCLE I		
CI - 1 1 ^{er} Cycle - 1 ^{ère} année	1 h 30 1 h 00 de Formation Musicale + 0 h 30 de Chant-Choral (obligatoire)	A partir du CE1 (7 ans)
CI - 2 1 ^{er} Cycle - 2 ^{ème} année	1 h 30 1 h 00 de Formation Musicale + 0 h 30 de Chant-Choral (obligatoire)	-
CI - 3 1 ^{er} Cycle - 3 ^{ème} année	1 h 15	-
CI - 4 1 ^{er} Cycle - 4 ^{ème} année	1 h 15	Fin du Cycle I
CYCLE II		
CII - 1 2 ^{ème} Cycle - 1 ^{ère} année	1 h 30	-
CII - 2 2 ^{ème} Cycle - 2 ^{ème} année	1 h 30	-
CII - 3 2 ^{ème} Cycle - 3 ^{ème} année	1 h 30	-
CII - 4 2 ^{ème} Cycle - 4 ^{ème} année	2 h 00 1 h 15 de Formation Musicale + 0 h 45 de Polyphonie Vocale (obligatoire)	Fin du cursus de Formation Musicale

La Formation Musicale est obligatoire jusqu'en fin de 2^{ème} Cycle (CII - 4)

**CURSUS DES ÉTUDES MUSICALES
MUSIQUES ACTUELLES**

Réservé uniquement aux élèves des classes de Musiques Actuelles (Basse électrique - Guitare électrique - Synthétiseur) ayant effectué la dernière année de fin de Cycle I du cursus traditionnel en Formation Musicale

Niveau	Durée hebdomadaire	Remarques
CYCLE II		
MA - 1	1 h 00	-
MA - 2	1 h 00	Fin du cursus de Musiques Actuelles

CURSUS DES ÉTUDES MUSICALES INSTRUMENT

Cycle d'études	Âge standard	Disciplines obligatoires	Temps hebdomadaire de cours d'instrument	Évaluation et sanction des études	Remarques
INITIATION - 1 année					
Initiation	7 ans	- Formation musicale - Ateliers instrumentaux de découverte et d'orientation ou -----	30 mn en pédagogie de groupe (3 ou 4 élèves par cours) -----	Évaluation à l'issue de chaque atelier et orientation sur un instrument en fin d'année	Ateliers réservés aux enfants de 7 et 8 ans (CE1 - CE2) -----
		- Formation instrumentale	20 mn en cours individuel ou 45 mn en pédagogie de groupe	Évaluation continue et examen en fin d'année	Sur dérogation pour enfants de 7 et 8 ans après test d'aptitude et en fonction des places disponibles
1er CYCLE - 4 ans + 1 année éventuellement					
CI - 1 1 ^{er} cycle - 1 ^{ère} année	8 ans	- Formation musicale			
CI - 2 1 ^{er} cycle - 2 ^{ème} année	9 ans	- Formation instrumentale	1 h 00 en pédagogie de groupe ou 30 mn de cours individuel	Évaluation globale par contrôle continu et examen en fin d'année	A l'issue de la 1 ^{ère} année réorientation possible sur un autre instrument
CI - 3 1 ^{er} cycle - 3 ^{ème} année	10 ans				
CI - 4 1 ^{er} cycle - 4 ^{ème} année	11 ans	- Pratique collective obligatoire à partir du CI - 3			
2ème CYCLE - 4 ans + 1 année éventuellement					
CII - 1 2 ^{ème} cycle - 1 ^{ère} année	12 ans	Formation musicale jusqu'en CII - 4	CII - 1 1 h 00 en pédagogie de groupe ou 30 mn de cours individuel	Évaluation globale par contrôle continu et examen en fin d'année	Prise en compte de l'appréciation de la discipline collective obligatoire
CII - 2 2 ^{ème} cycle - 2 ^{ème} année	13 ans				
CII - 3 2 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} année	14 ans	- Formation instrumentale	CII - 2 / CII - 3 / CII - 4 1 h 30 en pédagogie de groupe ou 45 mn de cours individuel		
CII - 4 2 ^{ème} cycle - 4 ^{ème} année	15 ans	- Pratique collective obligatoire			
3ème CYCLE - 1 année minimum - 3 années maximum					
CIII - 1 3 ^{ème} cycle - 1 ^{ère} année	16 ans	Formation musicale jusqu'en CII - 4	1 h 30 en pédagogie de groupe ou 1 h 00 de cours individuel	Évaluation globale par contrôle continu et examen en fin d'année	Prise en compte de l'appréciation de la discipline collective obligatoire
CIII - 2 3 ^{ème} cycle - 2 ^{ème} année	17 ans	- Formation instrumentale		Diplôme "CEM" Certificat d'Études Musicales	
CIII - 3 3 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} année	18 ans	- Pratique collective obligatoire			

CURSUS PERSONNALISÉ					
<p>A partir du 2^{ème} cycle en instrument sur avis du conseil pédagogique Âge minimum : 15 ans (niveau scolaire : 3^{ème}) Renouvelable sur 4 ans Possibilité de revenir en cursus traditionnel en fin d'année scolaire sur avis du conseil pédagogique et après évaluation par le jury de fin d'année</p>					
CYCLE PERSONNALISÉ		- Formation musicale obligatoire jusqu'en fin de CII - 2 - Formation instrumentale - Pratique collective obligatoire	1 h 00 en pédagogie de groupe ou 30 mn en cours individuel	Pas d'examen Évaluation permanente par l'équipe pédagogique	